

Concertation sur la professionnalisation du 1^{er} cycle post-bac

Commandée par Mme la Ministre Frédérique Vidal
MESRI

Automne 2018
Restitution le 31 janvier 2019

Rapporteurs

Rodolphe Dalle
&
François Germinet

Pour information, lors de cette concertation, les deux rapporteurs assuraient les responsabilités suivantes :

- Rodolphe Dalle : directeur de l'IUT de l'université de Nantes, président de l'ADIUT
- François Germinet : président de l'université de Cergy-Pontoise, président de la commission formation et insertion professionnelle de la CPU

Remerciements des rapporteurs

A Madame la Ministre, aux participants de la concertation, à tous nos collègues qui ont nourri nos réflexions et élargi nos regards, aux personnels de la DGESIP pour leur aide, à nos familles.

Sommaire

Introduction à la concertation

- 1) Principaux objectifs fixés par la Ministre
- 2) Calendrier et contenu de la concertation

La concertation

- 3) Les problématiques au cœur des échanges
- 4) Les tendances (ou pas) de la concertation

Conclusions des rapporteurs

- 5) Analyse complémentaire
- 6) Préconisations

Introduction à la concertation

1) Principaux objectifs fixés par Madame la Ministre

La concertation sociale sur la professionnalisation du premier cycle post-bac s'inscrit dans la droite ligne des précédentes concertations¹. Elle constitue également le second temps de la loi ORE, et dans le même esprit, elle doit avoir vocation à travailler pour une orientation mieux construite et pour la réussite des étudiants. Faire réussir les étudiants, c'est encore les mettre dans une situation d'insertion professionnelle vraiment choisie et non subie. Il s'agit donc de la penser dès le premier cycle et il est essentiel de la faire correspondre aux désirs d'insertion rapide et aux compétences recherchées par les employeurs.

Est posé le constat d'un premier cycle professionnalisant qui a évolué avec une insertion professionnelle retardée. S'il mérite pleinement d'être conforté dans ses missions d'insertion professionnelle, il ne doit toutefois pas délaisser ses capacités de créateur d'ambitions pour des poursuites à Bac+5, sans pour autant que la poursuite d'études longues n'apparaissent comme une fuite en avant dont la conséquence serait une surqualification génératrice de déception lorsqu'elle s'accompagne d'une insertion professionnelle sur des fonctions de technicien.

Il s'agit donc d'identifier les problèmes collectivement pour construire les solutions adéquates face à une question fondamentale pour la société, celle du chômage des jeunes et de notre capacité à lutter le plus vigoureusement contre.

C'est aussi pour cela qu'il faut rapprocher l'envie des étudiants de s'insérer avec les besoins de l'environnement socio-économique, tant en formation initiale qu'en formation tout au long de la vie.

Différents constats peuvent être posés pour établir les éléments de contexte dans lequel la réflexion sur la professionnalisation peut s'inscrire.

- Le système a dérivé au fil des années pour favoriser les poursuites d'études vers le Bac+5.
- La LP est une année toujours un peu hors sol.
- L'offre de formation n'est pas totalement adaptée aux bacheliers les plus fragiles.
- Les diplômés d'un Bac+5 n'occupent plus toujours des fonctions de cadre à leur premier emploi, ce qui induit une dévalorisation des formations à Bac +5.
- De plus en plus d'écoles souhaitent créer leur bachelor avec reconnaissance au grade de licence.
- Les jeunes non-diplômés sont 3 fois plus au chômage que les diplômés, le diplôme reste donc fortement protecteur.

¹ La Concertation sociale sur l'organisation du premier cycle universitaire conduite à l'automne 2017 comprenait un groupe de travail sur la professionnalisation des parcours comme celle relative à la réforme de la Licence au printemps 2018 était organisée avec un quatrième et dernier groupe de travail portant sur la question de la professionnalisation de la nouvelle licence universitaire.

Il faut donc conduire une réflexion sur le 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur à visée professionnelle en questionnant en particulier :

- les contenus des formations et les parcours suivis ;
- l'efficacité des formations ;
- la lisibilité de l'ensemble du système et la flexibilité des diplômes.

2) Calendrier et contenu de la concertation

DATES	THEMES
Mercredi 7/11 14h-16h30	Séance 1 : libres échanges sur les constats dressés par la Ministre et les questions auxquelles la concertation doit répondre
Mercredi 14/11 15h-17h30	Séance 2 : comment s'assurer que les diplômés dont nous disposons aujourd'hui offrent une insertion professionnelle de qualité à Bac +2 ou Bac +3 aux bacheliers qui réussissent le moins dans l'enseignement supérieur ?
Vendredi 16/11 15h-17h30	
Mercredi 21/11 14h-16h30	Séance 3 : comment créer des filières professionnalisantes attractives qui n'insèrent pas nécessairement à Bac +2 ou Bac +3 mais préparent à des poursuites d'études de grande qualité ?
Mercredi 28/11 14h-16h30	Séance 4 : comment envisager la création de formations professionnalisantes à Bac +1 qui soient co-construites, au sein de l'enseignement supérieur, avec les territoires et le monde socio-économique ?
Mardi 4/12 14h-16h30	Séance 5 : comment favoriser le dialogue au sein de l'université entre les formations professionnalisantes ? comment créer des passerelles et des équipes pédagogiques mixtes entre formations professionnalisantes ? comment cesse-t-on de travailler en silo ces sujets ?

Etaient représentées lors des échanges, les organisations suivantes :

ADIUT Assemblée des Directeurs d'IUT

AUREF Alliance des Universités de Recherche et de Formation

CDEFI Conférence des Directeurs d'Écoles Françaises d'Ingénieurs

CFE - CGC Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres

CGE Conférence des Grandes Écoles

Conférence des Recteurs

CPME Conférence des Petites et Moyennes Entreprises

CPU Conférence des Présidents d'Université

DGESIP Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle

FAGE Fédération des Associations Générales Étudiantes

FNEP Fédération Nationale de l'Enseignement Privé

IGAENR Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche

La Courroie Conférence Universitaire des Responsables en Réseau de l'Orientation et de l'Insertion professionnelle des Étudiants

MEDEF Mouvement des entreprises de France

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Parole Etudiante

QSF Qualité pour la Science Française

SGEN CFDT

SNESUP Syndicat National de l'Enseignement Supérieur

SNPDEN Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale

SNPREES - FO Syndicat National des Personnels de la Recherche et des Établissements d'Enseignement Supérieur

SNPTES Syndicat National des Personnels Titulaires et Contractuels de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture

SUD Education

SupAutonome - FO

SupRecherche - UNSA

UNPIUT Union Nationale des Présidents d'IUT

La concertation

Les sections 3 et 4 reviennent plus particulièrement sur la concertation elle-même et les échanges souvent riches et constructifs mais également contradictoires qui y ont été tenus.

La section 3 se concentre plus particulièrement sur le contenu des échanges. Elle tente d'en structurer une restitution autour de 8 « coups de projecteurs », 8 focus, sur des points clés abordés tout au long de la concertation. La section 4 relèvera plutôt d'une tentative de synthèse de cette restitution pour en dégager, selon nous, une tendance.

Les échanges ont été la plupart du temps très cordiaux, voire relativement consensuels sur les constats. Ce fut plus un regard sur l'enseignement supérieur que les acteurs ont partagé entre eux au cours des 6 séances, qu'un débat vif sur des solutions à apporter. On peut ainsi lire la concertation comme une prise de température en 2018 de notre système post-bac, de ses évolutions, et de son lien avec le marché du travail.

3) Les problématiques au cœur des échanges

On reprend donc ici les points saillants qui ont été évoqués lors de la concertation, avec un focus par sujet (8) :

- 3.1 / Regard sur notre système d'enseignement supérieur
- 3.2 / Adéquation à l'emploi intermédiaire
- 3.3 / Professionnalisation
- 3.4 / Compétences
- 3.5 / Etudes courtes
- 3.6 / DUT
- 3.7 / Bac+1
- 3.8 / Passerelles

Chaque focus est structuré ainsi :

- des propos piqués « Sur le vif » : plusieurs verbatim issu de la concertation et illustrant des opinions exprimées ;
- la controverse « Alors ? » : la problématique contradictoire soulevée lors des séances ;
- un développement « Eclairage » : des éléments d'éclairage apportés par les acteurs lors de la concertation.

3.1 / Regard sur notre système d'enseignement supérieur

Sur le vif

« *Nous avons un vieux système qui a dérivé* »

« *Maintenant c'est Bologne et donc c'est le bac+3 qui prime* »

« *Ne pas casser ce qui marche* »

Alors ?

Dérive ou adaptation efficace ?

Eclairage

Quel regard porte-t-on sur notre système d'enseignement supérieur (son accès, son organisation, son fonctionnement, ses débouchés, etc.) et son évolution globale ? Est-ce que ça marche ? Si oui, pour combien de temps ?

Les membres de la concertation ont régulièrement fait référence à ces questions. De nombreux éléments ou symptômes ont été mentionnés comme devant être pris en compte.

L'évolution des métiers, sous la double influence de l'impact toujours grandissant des technologies de l'information et d'un marché de l'emploi qui se globalise toujours un peu plus, y compris dans les emplois du supérieur par la montée en puissance de l'enseignement supérieur en Asie. Mais également, on peut l'espérer, le déploiement d'une transition sociétale et environnementale qui fera bouger les lignes des emplois actuels. Sans oublier l'affirmation désormais récurrente que la moitié des métiers dans 10 ans n'existent pas encore.

La plainte des entreprises liée à un double problème d'adéquation : d'une part entre les flux de diplômés (par secteur professionnel et par niveau) et le marché de l'emploi, et d'autre part entre les compétences attendues par les entreprises et celles de diplômés.

L'aspiration bien légitime des jeunes générations à un emploi certes, mais un emploi qui donne du sens à leur vie, qui respecte mieux l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, qui garantisse un meilleur équilibre écologique pour la planète, etc.

Le caractère parfois obscur d'une offre de formations luxuriante, pas toujours distinctive, peu aisée à décoder est souvent souligné. Notre système apparaît souvent comme touffu, compliqué, peu lisible, du moins pour les non-initiés. Il peut paraître inaccessible pour des raisons sociales ou géographiques. Plusieurs fois, la situation des villes moyennes éloignées des grandes métropoles universitaires a été évoquée. L'offre y est réduite, mais au-delà de cela, la richesse qu'offre notre système paraît bien éloignée des représentations des familles de ces villes, de sorte que cette richesse pourtant bien réelle et effectivement accessible ne se transforme pas en possible palpable et tangible.

Il a ainsi été mentionné une sorte de « délit d'initié » qui se traduit comme une difficulté supplémentaire dans la démocratisation de l'enseignement supérieur. Ceux qui accèdent aux formations les plus capables d'accompagner l'ascension sociale sont ceux qui sont les mieux armés pour décrypter et tirer parti de la connaissance du système. D'une manière générale plus l'offre de formation se développe et plus les trajectoires individuelles des diplômés se complexifient, ce qui montre bien tout à la fois la difficulté à assurer une information claire mais aussi à considérer le premier cycle comme un cycle terminal, c'est-à-dire ayant une vocation d'insertion professionnelle.

L'adaptation au processus de Bologne, (LMD / Licence, Master, Doctorat / 3-5-8) qui a pourtant 20 ans (initié en 1998 et mis en œuvre en 2002), et qui structure fortement notre système d'enseignement supérieur sans finalement avoir pu s'imposer totalement comme une norme pour toutes les formations. Elle reste partielle. Il en résulte une coexistence qui reste très forte entre un système dont la première brique est construite en 3 ans (licences nationales, donc essentiellement non sélectives) et un autre en 2 ans (BTS, DUT, prépa, donc essentiellement sélectives).

Et toutes les évolutions du système (sans exception nous semble-t-il) durant ces dernières décennies ont été en lien avec la démocratisation de l'enseignement supérieur et le développement de formations courtes, plutôt professionnalisantes². Au-delà des désormais très anciennes créations des BTS (1962) et DUT (1966), les licences professionnelles créées en 1999 ont trouvé leur place, leur utilité et leur succès (174 mentions en 2015). Plus récemment, entre 2017 et 2019, on observe une évolution des formations dans les secteurs des arts et du design, mais aussi du travail social, avec l'accès au grade licence. Rajoutons à cela l'explosion des « bachelors », souvent à dimension plus professionnalisante que les formations classiques, dont il est bien difficile de recenser le nombre tant leurs formes sont diverses et leurs ouvertures nombreuses : des formations non clairement identifiées, sauf par les lycéens et leur famille !

Toutes ces formations sont prisées à la fois par les étudiants, leurs familles et les entreprises. Elles répondent notamment au besoin d'adapter les diplômes aux compétences utiles et mobilisables dans le monde professionnel. Elles permettent de rendre toujours autant d'actualité un autre élément très important répété plusieurs fois lors de la concertation : le diplôme du supérieur est le meilleur rempart contre le chômage.

Avec l'accroissement de la population étudiante, on peut facilement prédire que ces tendances vont s'accroître, avec également de grands besoins en formation continue qui s'exprimeront. De nombreux rapports issus de l'environnement socio-économique, en particulier dédiés à la sous-traitance et à la compétitivité des PME-PMI, pointent dans la

² Pas étonnant lorsque l'on se rappelle par exemple que le nombre d'étudiants dans les universités est passé de 300 000 en 1968 à plus de 1,6 million en 2018.

perspective d'une meilleure compétitivité des entreprises confrontée à un contexte de compétition internationale généralisée, le nécessaire accompagnement des salariés vers une montée en compétence.

L'adaptation de notre système à cette non adaptation à Bologne a permis de créer de nombreuses passerelles, de nombreux chemins, plus particulièrement vers les études longues (bac+5), et parfois de manière inattendue. Ainsi le DUT ouvre-t-il massivement sur des écoles qui recrutent à bac +2 (d'ingénieurs, de commerce ou autre), et les BTS ont trouvé la voie d'accès au master via la licence professionnelle.

Reste que de l'insertion théorique à bac +2 (DUT et BTS) et +3 (Licence professionnelle) à la réalité il y a une marge : 90% de poursuite d'études à l'issue d'un DUT, 40% après un BTS et 30% après une licence professionnelle³. A tel point que les entreprises indiquent ne pas trouver les ressources nécessaires sur le créneau des professions intermédiaires, et appellent de leurs vœux une plus grande insertion professionnelle à l'issue des filières dites courtes.

Il en ressort que l'on a besoin de tout mais également de son contraire : un système lisible mais diversifié, avec une bonne insertion, mais qui ménage la poursuite d'étude, avec une employabilité immédiate accrue, mais une forte capacité d'adaptabilité pour faire face à l'évolution des métiers.

Bref le souhait de plus de lisibilité globale et de flexibilité locale. Le défi consiste donc à combiner les deux !

³ Chiffres enseignement supérieur 2014.

3.2 / Adéquation à l'emploi intermédiaire

Sur le vif

« Il faut valoriser les filières courtes »

« Les diplômés n'ont pas un emploi en adéquation avec leur formation »

« Le recrutement des professions intermédiaires est le maillon faible de notre système »

Alors ?

Le besoin en profession intermédiaire : mythe ou réalité ?

Eclairage

Madame la Ministre a indiqué en préambule de cette concertation que 45% des jeunes en emploi de niveau bac +2 et bac +3, n'ont pas un emploi en adéquation avec leur formation.

Les représentants des entreprises confirmaient cette tendance en exprimant un fort besoin en diplômés ayant les compétences requises pour les emplois des professions dites « intermédiaires » ; allant jusqu'à dire le recrutement des professions intermédiaires est un maillon faible de notre système.

Mais qu'est-ce que « les professions intermédiaires » ? Une nébuleuse ! rapportait un membre du CEREQ. Il poursuivait en indiquant qu'on pouvait les recenser en 3 catégories :

- les PIACE (professions intermédiaires administratives et commerciales)
- les techniciens
- les agents de maîtrise,

et autour de 4 grands types d'activité qui souvent s'interpénètrent :

- technique
- administratif et gestionnaire
- managerial
- commercial.

Il s'agit donc d'apporter au diplômé « intermédiaire » une polyvalence fonctionnelle qu'il pourra mobiliser immédiatement lorsqu'il sera en emploi. C'est l'objectif affiché des formations dites de niveau III.

Le niveau III (bac +2, BTS et DUT) représente ainsi une norme « théorique » pour l'accès aux professions intermédiaires, mais la réalité des CV sur les emplois pourvus est très hétérogène en terme de niveaux de diplômes : niveau II avec les licences professionnelles et même souvent le niveau I avec des masters professionnels.

Il convient ainsi de mettre en regard la poursuite d'études encouragée à l'issue des filières courtes du besoin de recrutement des entreprises au niveau technicien supérieur (profession intermédiaire).

Ce faisant, le constat a été fait que notre système « dévalorise le bac +5 » en employant des cadres de ce niveau sur un emploi de type profession intermédiaire. Et il dévalorise les filières courtes en laissant accroire que seules les études longues comptent, et en les privant ainsi du succès même de leur formule : une formation pragmatique, efficace, et en prise avec le monde du travail.

Même l'alternance, très développée dans ces formations, ne parvient pas à enrayer cette tendance, les diplômés préférant refuser une offre ferme d'emploi dans l'entreprise où ils étaient apprentis pour une poursuite d'études en master qu'ils n'ont pas de mal à trouver. En effet, comme cela a été mentionné, deux années d'études supplémentaires, en particulier suivies en alternance, font gagner plusieurs échelons (et donc du temps et de la reconnaissance) au sein de l'entreprise.

Reste que cet espoir demeure parfois théorique : d'une part le diplômé de master peut se retrouver frustré de ne se voir proposer au final qu'un emploi « intermédiaire » avec un salaire et une reconnaissance moindre qu'espérés, et d'autre part il peut subir un effet « plafond de verre » en ne progressant pas aussi vite qu'espéré dans la hiérarchie de l'entreprise.

La valorisation des professions intermédiaires passera notamment par une révision des niveaux de rémunération afin d'inciter les diplômés à débiter leur vie professionnelle avec leur bac+2 ou bac+3 en poche. Elle passera également par une formation mieux organisée tout au long de nos vies, avec par exemple l'aménagement d'un droit au retour en formation avec des systèmes de validation des acquis.

Il a encore été noté que la diversité des publics est également un gage de valorisation des formations professionnalisantes : la mono-culture des publics consisterait à reproduire les modalités d'orientation pré-bac des formations et l'orientation par défaut. En outre, elle induirait des stratégies d'orientation qui nuiraient tout à la fois à l'équité en terme d'information et à la construction d'un projet personnel et professionnel déterminé par le choix.

3.3 / Professionnalisation

Sur le vif

« Les métiers évoluent. Les formations doivent s'assurer que les diplômés sauront s'adapter et évoluer au sein de l'entreprise »

« Les entreprises publient des fiches de postes, avec des compétences attendues. Elles recherchent des diplômés qui satisfont aux critères de ces fiches »

Alors ?

Formation professionnalisante ou formation professionnalisée ?

Eclairage

Finalement, qu'est-ce que la professionnalisation ? De quoi parle-t-on ? Peut-on en donner une définition ? C'est par cette interrogation que s'est conclue la première séance de la concertation !

Cette question, naïve et naturelle au premier abord, se teinte de reproches adressés aux acteurs de la formation, qui n'assureraient pas totalement ce besoin de professionnalisation pour garantir un lien efficace et utile avec le marché de l'emploi. La charge de preuve reposerait finalement sur les acteurs institutionnels de formation, avec dans le même temps les branches professionnelles qui organiseraient elles-mêmes la formation qu'elles ne trouveraient pas sur le « marché ».

Notre invité du CEREQ nous a proposé de faire un point sur cette question. Nous reprenons ici les principaux éléments de son intervention.

Il y aurait donc deux visions de la formation qui s'opposeraient, ou à tout le moins qui se compléteraient :

- professionnalisation des formations au sein des et par les instances éducatives ;
- professionnalisation en situation d'emploi et par les entreprises et branches.

La première se référerait donc plutôt à ce que l'on qualifie de « formation professionnalisante », et la seconde de « formation professionnalisée ».

Mais, d'après ce membre du CEREQ, on observe l'émergence d'une conception renouvelée de la professionnalisation, liée aux mutations techniques importantes (notamment le numérique).

Le CEREQ propose la définition œcuménique suivante :

« Professionnalisation : processus d'acquisition de compétences permettant à un individu de devenir professionnel »

Cette approche pousse à la reconnaissance mutuelle et partagée des champs de responsabilité, entre structures de formation, monde professionnel et les individus. Avec à l'articulation de cela les fameuses « compétences » !

Il s'agit ainsi de naviguer depuis les connaissances vers les compétences, dans cette direction là (mobiliser ses connaissances pour acquérir des compétences), mais avec une rétro-action initiale, à savoir identifier les connaissances requises pour l'acquisition des compétences visées.

L'enjeu réside donc, pour articuler les deux dimensions « professionnalisantes » et « professionnalisées » de repenser l'offre diplômante sous la forme d'une articulation entre diverses compétences :

- socle de base technique ;
- maintien de connaissances générales ;
- développement de compétences transversales,

avec l'ouverture des formations au développement des compétences, et une variété de modalités d'apprentissage : stages, alternance, FC, VAE. A ce propos, il a été noté au passage que la dimension professionnalisante du stage n'est pas toujours perçue par les étudiants.

L'enjeu restera d'éviter le strict adéquationisme entre formation et emploi. C'est d'autant plus important que l'obsolescence des techniques s'accélère et qu'il est nécessaire de garantir une capacité d'adaptation et d'évolution à chaque diplômé.

3.4 / Les compétences

Sur le vif

« *Le bloc de compétences est reconnu sur le marché du travail* »

« *Le diplôme national transcende la somme des compétences* »

Alors ?

Bloc ou diplôme ?

Eclairage

Finalement, comme l'a mentionné une organisation étudiante : « Si le bloc de compétences est reconnu sur le marché du travail, le diplôme est l'objectif ». Voilà qui semble mettre tout le monde d'accord et clore le sujet !

Primeur au diplôme, donc ? Ce point de vue est renforcé par l'importance maintes fois rappelée au cours de la concertation des programmes pédagogiques nationaux des BTS et DUT, qui permettent d'assurer une bonne employabilité sur l'ensemble du territoire.

D'autant plus que plusieurs acteurs voient encore dans la notion de « bloc de compétences » la négation de l'unité d'un diplôme, et le symbole d'une logique d'adéquation à un marché du travail que la formation doit pourtant transcender ; et ce tant par rapport à la notion de « bloc » qui viendrait fractionner artificiellement le diplôme, que celle de « compétences » qui viendrait amoindrir la primauté des connaissances et les dissoudre au milieu d'autres compétences plus transversales.

Pourtant on recrute au-delà du seul diplôme, avec un regard sur les blocs de compétences acquis, et il a été dit que cette dimension-là sera de plus en plus valorisée. On note l'organisation de plus en plus fréquente des formations en blocs de compétences, non seulement pour des raisons d'offre en formation continue, mais également pour l'inscription même des diplômes nationaux au référentiel national des compétences professionnelles (RNCP).

Le dernier arrêté licence de juillet 2018 porte également la trace de cette nouvelle (pour certains) modalité d'organisation de la formation par blocs, ou encore le cadrage de certaines licences professionnelles avec les branches dont elles dépendent (exemple du secteur bancaire).

Il a part ailleurs été noté que par le biais des blocs de compétence il était possible de favoriser la mixité des publics : néo-bacheliers et salariés en reprise de formation (associée à la VAE), dans une logique de droit au retour en formation.

3.5 / Etudes courtes

Sur le vif

« on dit toujours bac+2 pour parler ensuite du +3 »

« dès qu'ils ont leur BTS, ils veulent continuer, malgré les promesses d'embauches, et alors ils sont pris en apprentissage en LP »

« c'est un problème d'entendre les écoles dire que la poursuite se fait à bac+2 »

« si tout le monde veut du bac+2, pourquoi tout le monde va dans les bachelors en 3 ans ? »

Alors ?

Bac+2, bac+3 ou plus ?

Eclairage

Les éléments de cette partie ne concernent pas la filière générale (licence générale et classe préparatoire) qui porte d'emblée son regard vers des études longues à bac+5, voire bac+8.

Au sortir de la concertation, la question de l'insertion à bac+2 ou bien à bac+3 ne semble pas cruciale ou du moins tranchée du côté du marché de l'emploi et des entreprises. Le premier enjeu consiste à monter les jeunes en qualification depuis le niveau IV (bac) au niveau III (bac+2). Ils sont souvent tentés de décrocher une formation de niveau II (bac +3), sans que cette pratique ne soit remise en cause ni même déplorée par les entreprises.

Pour preuve que cela ne se joue pas uniquement à +2 et que l'évolution va vers le +3, a-t-il été remarqué : le développement sans précédent des *bachelors*, notamment par les chambres de commerce, qui ont bien noté l'appétence des jeunes pour ces formations et l'intérêt des entreprises. On peut ajouter que les enquêtes d'insertion montrent clairement un déplacement de l'emploi intermédiaire du bac +2 vers le bac +3 : qui se traduit par des premiers emplois plus rémunérateurs mais aussi de meilleure qualité (notamment le pourcentage d'emploi à durée indéterminée est plus grand).

Toutefois, se lancer immédiatement dans des études en 3 ans peut rebuter ou effrayer un certain nombre de lycéens et leurs familles, que cela soit pour des raisons sociales, financières ou encore géographiques (s'il faut rejoindre une métropole universitaire pour cela).

A ce titre, l'existence de formations courtes en 2 ans professionnalisantes est très importante, voire vitale dans bien des cas. Mais, a-t-il été précisé, on doit proposer dans la foulée une formation à bac+3.

Il s'agirait donc de penser des filières en 3 ans avec validation à 120 ECTS pour obtenir un effet cliquet de sécurité, et faciliter la projection dans des études supérieures. Les familles préféreront une formation professionnalisante qui garantit les 120 premiers ECTS avant de poursuivre.

Côté DUT, la question a alors été posée d'éviter la double sélection DUT + LP. Côté BTS, l'insertion professionnelle est bien présente (60%) sans être massivement majoritaire, et l'articulation avec une poursuite en licence professionnelle est profitable. Il a été mentionné que pour bien des jeunes, obtenir une LP par rapport à un BTS (donc avec une seule année d'études en plus) fait gagner 4 années de progression en entreprise.

Etudes en 3 années (180 ECTS) mais avec la sécurité des 120 premiers ECTS, tel semblerait être la formule gagnante, ou du moins la plus favorable à l'étudiant, tout en précisant combien la formation tout au long de la vie pouvait également apporter des réponses pertinentes.

Enfin, il faut insister sur le fait que ce sujet doit s'appréhender dans sa globalité, en tenant compte de l'intérêt des jeunes pour la poursuite d'études au-delà d'une formation courte, avec deux modalités principales :

- le recrutement des écoles à partir des DUT et dans une moindre mesure des BTS ;
- le recrutement en master à partir d'une licence professionnelle.

Plus précisément, il a été rapporté que l'entrée en écoles d'ingénieurs s'effectuait à 43% par le biais des CPGE, 33% via les cursus préparatoires intégrés, 11% par les DUT, 5% par les L2-L3 et 4% par les BTS et BTS+ATS.

Modifier le positionnement à bac+2 du DUT affaiblirait les voies actuelles d'entrée dans ces écoles. Ceci dit, les écoles s'organisent et réfléchissent à des modalités de recrutement plus conséquentes à bac+3, d'autant plus que les diplômés d'un bachelor chercheront pour une bonne part d'entre eux à poursuivre en école, et pas forcément en master (et ceci étant renforcé par le fait que 35% des ingénieurs sont formés dans des écoles privées, plus susceptibles que les formations publiques d'ouvrir des bachelors).

Côté licences professionnelles, environ 33% des diplômés poursuivent en master, ce qui est considéré comme trop important.

Face à cette dynamique de formation en 3 ans et à l'accroissement des besoins en formations très professionnalisantes, il a été recommandé à plusieurs reprises de repenser le parcours des licences professionnelles et permettre le cas échéant de les ouvrir dès le post-bac ou après une première année d'études par ré-orientation (Cf Les Passerelles).

La licence professionnelle pourrait donc sanctionner l'acquisition de 180 ECTS (et non pas uniquement de 60 ECTS comme aujourd'hui) et ainsi d'une part ouvrir de nouveaux débouchés aux bacheliers et d'autre part permettre des orientations vers ce diplôme tout au long du cursus (fin de S1, fin de L1, fin de L2). Cela permettra de casser les cloisons entre filières, de rendre plus poreux le système, en démarrant plus tôt une professionnalisation accrue de la formation, au lieu d'attendre la dernière année en ce qui concerne les flux is-

sus de licence générale, et dans une moindre mesure de DUT (qui voient la LP comme une année de maturation).

Cela permettra également d'ouvrir la formation professionnelle universitaire à l'apprentissage sur 2 voire 3 années, et non pas sur la seule dernière année comme à ce jour.

Enfin, vis à vis des formations courtes, il a été précisé qu'il ne convenait pas d'opposer insertion professionnelle et poursuite d'études, mais plutôt de mieux sécuriser la reprise d'études, avec par exemple la formalisation d'une garantie de droit au retour en cas d'insertion professionnelle immédiate.

Bref, le système est en train d'évoluer, bon nombre estiment que dans 10 ans le paysage sera certainement différent !

3.6 / Le DUT

Sur le vif

« Un diplôme avec 90% de poursuite d'étude n'est plus une filière d'insertion »

« le DUT est très utile au recrutement des écoles : ne touchez à rien ! »

« les DUT n'accueillent pas assez de bacheliers technologiques et professionnels »

Alors ?

Le DUT, prépa bis ou tremplin social ?

Eclairage

Les DUT se seraient donc éloignés de leur mission première : faible insertion professionnelle à son issue, poursuite d'études massive notamment en écoles d'ingénieur et de commerce à tel point que cela en devient un élément de marketing des formations DUT, faible lien avec les licences générales, accueil massif des bacheliers généraux (65%) au détriment des bacheliers technologiques et professionnels, ou tout simplement des bacheliers généraux aux résultats moins brillants.

Le modèle DUT a bien été mis en avant :

- une pédagogie alternative pour aller loin : de l'application au concept ;
- un cadre solide et rassurant : programmes nationaux, volume d'heures important pour s'approprier les notions ;
- un encadrement pédagogique renforcé.

Mais son modèle en 2 ans interroge :

- d'une part vu depuis Bologne (LMD) le premier cycle dure 3 ans ; c'est devenu la norme, c'est ce qui est compris en Europe, c'est ce qui le plus facilement permet des échanges ;
- d'autre part les entreprises disent vouloir des formations courtes en 2 ans, mais on n'observe quasiment pas d'insertion des DUT à bac+2 (10%), et souvent, est-il rapporté, elles incitent elles-mêmes à la poursuite d'études ;
- enfin le succès du bachelor en 3 ans auprès des jeunes et de leurs familles est perçu comme une concurrence frontale.

Enfin son articulation avec la licence générale mériterait d'être revue. Il n'y a pas lieu de les opposer, comme c'est le cas aujourd'hui, notamment à cause de cette distinction artificielle entre filière sélective et non sélective. D'une part, le choix entre la filière générale et

la filière technologique devrait plutôt s'opérer en fonction des modalités pédagogiques les mieux adaptées à l'étudiant et à son projet. D'autre part des passerelles entre les deux et dans les deux sens, doivent être plus systématiquement mises en œuvre (on peut imaginer que l'arrêté licence facilitera cela).

Brève description du projet IUT proposée en séance par l'ADIUT.

Le projet d'évolution du DUT vers un diplôme en 180 ECTS s'inscrit dans le contexte d'une réflexion qui repose sur les retours exprimés par les représentants des employeurs dans les conseils d'IUT où ils siègent, les conseils de perfectionnement des licences professionnelles et les assises de la professionnalisation organisées dans différentes Régions en 2015-2016.

Porté conjointement par l'ADIUT et l'UNPIUT, il consiste à proposer une réponse aux attentes exprimées par l'environnement socio-économique avec un cursus intégré à niveau bac +3 plutôt que l'actuel système en 2+1 (DUT et LP).

En dépit du travail conduit depuis plusieurs années pour augmenter l'insertion professionnelle directe et accélérer les transformations pédagogiques capables de la favoriser (développement massif de l'alternance, organisations de colloques pédagogie et professionnalisation depuis de nombreuses années, ...), les IUT ont fait plusieurs constats : le niveau d'insertion immédiat post-DUT recule, les effectifs de poursuites d'études du DUT vers les licences professionnelles stagnent et ne compensent pas le manque d'insertion à bac +2, la réussite, en particulier des bacheliers technologiques, s'effrite.

L'écart de réussite des bacheliers technologiques est corrélé avec la réforme de ce même bac qui a conduit à une diminution des compétences techniques qui n'est pas compensée par des compétences scientifiques renforcées. Les DUT souffrent donc d'un défaut d'attractivité auprès de ces publics dans la mesure où leur réussite est moindre. Les bacheliers technologiques sont pourtant ceux qui se dirigent le plus vers les licences professionnelles et donc s'insèrent le plus vite à bac +3.

En conséquence, il y a un effet de ciseaux qui coupe le flux d'insertion immédiate post-diplômation.

Les objectifs du projet de DUT en 180 ECTS visent à favoriser tout aussi bien l'insertion professionnelle directe à bac +3 (pour atteindre 50% d'insertion à bac +3) que la réussite des étudiants. Pour y parvenir, il s'appuie sur les leviers suivants :

- *un programme en blocs de compétence qui modifie les rythmes d'apprentissage, apporte une meilleure respiration à l'étudiant, et se donne pour perspective l'employabilité notamment en mettant plus l'accent sur les compétences relationnelles et comportementales qui garantiront l'évolution des diplômés dans leur environnement professionnel,*
- *une augmentation de la place de la formation en situation professionnelle, avec l'accent mis en particulier sur l'alternance et la qualité des plateaux techniques,*
- *des passerelles à tous les niveaux du cursus en s'ouvrant à la fois à la licence générale et aux BTS, facilitées par une architecture souple et modulaire, favorables à une mixité des publics propice à la réussite et à l'ascension sociale : néo-bacheliers, étudiants en changement d'orientation, salariés en reprise d'études.*

Une fois dissipé l'effet de surprise provoqué par la proposition déjà très aboutie, l'intérêt pour une formule de filière technologique détendue sur 180 ECTS et qui aille au-delà du DUT actuel a fait son chemin au fil de la concertation. D'autant plus que pour revenir à l'interrogation première, le constat est fait que le DUT étant perçu comme une classe préparatoire alternative pour les écoles, il insère peu et favorise les bacs généraux. Il est globa-

lement souhaité que le DUT évolue pour accueillir une plus grande diversité, notamment de bac techno et pro, avec de plus grands taux d'insertion. Mais une fois dit cela, d'autres acteurs, en toute cohérence, indiquent que le DUT est effectivement une voie d'entrée dans les écoles et que c'est parfait ainsi, puisqu'il remplit une mission de démocratisation de l'entrée dans les écoles !

Plusieurs points d'alerte sont néanmoins régulièrement mentionnés :

- il convient de conserver une diplomation à 120 ECTS (Cf le focus sur les études courtes) ;
- les compétences acquises au bout de 120 ECTS dans cette filière renouvelée seront forcément moindre que celle du DUT actuel ;
- le programme doit toujours être cadré au niveau national ;
- l'insertion professionnelle doit être mieux garantie en même temps que les passerelles avec la filière générale.

Par ailleurs, le nom du diplôme sanctionnant 180 ECTS d'une filière technologique renouvelée a été évoqué, sans qu'aucune tendance ne se dégage réellement : DUT, licence de technologie, licence universitaire de technologie, voir bachelor universitaire de technologie !

Il est rappelé pour finir que le plus simple pour les IUT eux-mêmes serait de ne toucher à rien : ils sont prêts à répondre aux contradictions du DUT actuel et faire évoluer le dispositif pour une plus grande ouverture à la diversité des bacheliers et pour une meilleure réussite des étudiants. Mais ils sont également tout à fait disposés à ne rien bouger à condition alors qu'on arrête de leur reprocher de prendre trop de bacs généraux et de ne pas insérer suffisamment !

3.7 / Bac+1

Sur le vif

« le baccalauréat professionnel n'est pas toujours une solution aboutie pour le jeune »

« laisser le temps de la maturité »

« finalement, qu'apporte le bac+1 ? »

Alors ?

Bac+1 : sas d'attente ou vraie formation ?

Eclairage

Evidemment, tout part de la très grande demande sociale des bacheliers professionnels à poursuivre des études dans le supérieur : un sur deux ! La demande est très forte pour plusieurs raisons :

- d'une part par le gain de maturité pour l'étudiant à l'issue d'une formation supérieure (on n'est pas toujours prêt à commencer sa vie professionnelle juste après le bac, et on mûrit son projet) ;
- d'autre part par le meilleur taux d'insertion et les meilleurs salaires que l'on observe avec les niveaux III et II, plutôt qu'avec le niveau IV.

Or, leur programme de formation au lycée est clairement construit pour une insertion professionnelle et ne prépare pas à une poursuite d'études, et ce d'autant plus, comme cela a été rappelé, que les programmes ont été ramenés de 4 à 3 ans. Le BTS lui-même n'a pas été conçu au départ pour les bacheliers professionnels, et la pédagogie en BTS est parfois trop éloignée des capacités des bacheliers professionnels, même si à ce jour de nombreux BTS se situent dans la continuité de certains bac pro, et que c'est à ce jour la filière qui accueille le plus grand nombre de cette population de bacheliers et la fait le mieux réussir. Il a été relevé que l'on observait de nombreux abandons des bacheliers professionnels en BTS après 1 an et du coup une absence d'insertion professionnelle.

Des expériences de formation en 1 année existent : les nombreuses (mais peu connues) mentions complémentaires, mais également la récente expérimentation du CNAM, présentée en séance. En particulier, la mention complémentaire semble jouer un rôle positif et moteur pour les étudiants qui les suivent.

Il s'agit finalement d'apporter un complément qualifiant à une première brique universitaire et laisser un peu de temps à la maturité, avec deux modalités de sortie : l'insertion ou la poursuite.

Classique, penserait-on ? Finalement pas tant que cela, révèle la concertation. En effet, cette année 1 du supérieur peut être perçue, voire conçue, de deux manières différentes :

- soit comme la prolongation d'un bac professionnel qui permet à l'étudiant de mûrir son projet personnel et professionnel, avec une insertion massive à la fin de cette année ;
- soit comme une année de tremplin vers le supérieur et l'entrée en filière professionnelle (180 ECTS).

Donc une fin de cycle du secondaire ou un pied à l'étrier vers le supérieur. Dans le premier cas, on s'inscrit alors dans une démarche de FTLV, avec un retour possible pour compléter sa formation et décrocher un diplôme de niveau III voir II.

S'agissant du bac +1 conçu comme fin de cycle, la question du diplôme a néanmoins été posée : il apparaît que le diplôme n'aurait pas de véritable sens tout à la fois en terme de reconnaissance d'un niveau de qualification supplémentaire ou en terme de reconnaissance financière. Se pose alors la question de l'attractivité de tels dispositifs auprès des jeunes et de la valorisation de cette année supplémentaire.

Alors réelle opportunité ou illusion ? Sas d'entrée ou salle d'attente ? Il semble qu'une réelle opportunité se dégage néanmoins des échanges, à condition de bien s'en saisir.

Les classes passerelles BTS ont été mentionnées. A l'état de pilote en 2018-2019, elles permettent à des bacheliers professionnels (et certainement quelques bacheliers technologiques) de suivre une année de remise à niveau et de préparation en vue d'une entrée en BTS, sans délivrance d'ECTS.

3.8 / Les passerelles

Sur le vif

« Insister sur les passerelles : ne pas enfermer »

« Parler de passerelles signifie qu'on est en silo »

« la passerelle : ce qu'on propose quand on n'a pas trouvé autre chose ! »

« une bonne passerelle signifie accompagnement et orientation »

Alors ?

Jungle ou orientation programmée ?

Eclairage

Organisation en silo, formations tubulaires d'un côté, besoin de flexibilité, droit à l'orientation de l'autre, ces oppositions mettent classiquement notre système en tension. Avec des passerelles, gagnera-t-il en souplesse ou en rigidité, en complexité ou en simplicité ?

Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut développer les passerelles pour faciliter une orientation progressive et choisie de l'étudiant jusqu'à son insertion professionnelle.

Mais évidemment, la difficulté apparaît dans la mise en œuvre, puisque cela suppose des aménagements non triviaux qui peuvent générer une administration chronophage s'il s'agit d'un traitement au cas par cas, ou une rigidité, voire un appauvrissement, des maquettes de formation s'il s'agit de passerelles organisées autour de flux conséquents.

Il convient de faire la distinction entre passerelles et classes passerelles. Les premières permettent, voire organisent des réorientations entre parcours ; les secondes constituent des temps pédagogiques à part entière pouvant donner lieu à ECTS, voire diplôme et qui permettent de passer d'une filière à une autre (classe passerelle BTS, certaines classes passerelles entre DUT et L3).

En tout état de cause, il semble majoritairement acquis que le grand défi, à propos des passerelles, consistera à aller au-delà d'un effet sparadrap sur une jambe de bois : promouvoir la possibilité de parcours personnalisés et non pas seulement des jonctions entre des formations étanches ; travailler au décroisement entre filières, favoriser l'hybridation,

entre filières et entre composantes, comme cela a été souligné. Ce qui mènera à une plus grande mixité des publics, c'est qui a été globalement souhaité.

Ce dernier point pourra avantageusement être travaillé dans le cadre d'un premier cycle homogène en 180 ECTS : licence professionnelle ouverte potentiellement sur 180 ECTS (ou 120) et qui permettra plus de liens entre la licence générale ou le DUT et le diplôme final de licence professionnelle qui a pleinement fait la preuve de son utilité.

La temporalité de l'orientation a été évoquée, notamment dans le cadre à renforcer de parcours plus individualisés de l'étudiant. Des « points route » sont nécessaires. Ils sont prévus dans le cadre de l'arrêté licence en ce qui concerne les licences générales, mais ils gagneraient à être généralisés. Le positionnement de ces « points route » à l'issue des semestres impairs a été proposé (S1 : suis-je à la bonne place ? ; S3 : quel diplôme de L3 je vise, ou bien le cas échéant, quelle insertion professionnelle ? ; S5 : insertion professionnelle ou poursuite en master ?).

Enfin, il convient d'interroger les conditions de portabilité d'un contrat d'apprentissage, ou plus généralement de voir comment conserver une alternance en cours, lors d'une passerelle (ou classe passerelle). En effet, à ce jour, les contrats d'apprentissage sont directement liés au diplôme terminal préparé, et donc bloquent les passerelles. Les contrats d'apprentissage gagneraient donc à évoluer du diplôme vers le grade à l'intérieur d'un même établissement.

4) Les tendances de la concertation

Les parties ont globalement fait valoir les points suivants :

Le diplôme reste le meilleur rempart contre le chômage. C'est donc l'objectif principal à viser, que cela soit par la formation initiale ou par la formation tout au long de la vie de l'individu. Le dispositif doit être globalement pensé dans le cadre de la FTLV, ce qui amène deux évolutions : une meilleure traduction en blocs de compétences mobilisables pour une diplomation tout au long de sa vie, et un droit au retour facilité, voire garanti, entre la formation et l'expérience professionnelle. Ce dernier point requiert que des dispositions soient prises qui dépassent le seul CPF et est compris comme une garantie d'une augmentation significative de l'insertion professionnelle directe à bac +3.

Bien que le diplôme de niveau III semble symboliquement important pour sécuriser les parcours, il apparaît que la poursuite vers un diplôme de niveau II est encouragée par l'ensemble des acteurs (étudiants, équipes pédagogiques et entreprises) et constitue un accélérateur d'insertion et de progression sociale. Ce mouvement est d'ailleurs amplifié par l'essor des bachelors qui a été régulièrement évoqué.

Les filières du supérieur doivent gagner en visibilité : vis à vis des bacheliers et de leurs familles, vis à vis des entreprises. Chacune doit pouvoir préciser les compétences académiques et professionnelles auxquelles elles mènent, ainsi que leurs objectifs en terme d'insertion et de poursuite d'études. Il est en effet ressorti des débats que chaque filière avait sa spécificité, tant sur le plan de sa finalité professionnelle que sur les modalités pédagogiques qui y mènent, et que celles-ci devaient être mieux caractérisées.

Plus précisément au sein de chaque filière, les éléments suivants sont apparus régulièrement :

La filière générale doit clairement afficher et porter ses ambitions académiques menant de droit à une poursuite d'études en master. Elle doit ménager des passerelles avec les autres filières pour les étudiants qui souhaitent une insertion professionnelle plus rapide, ou bien d'autres modalités pédagogiques.

La filière technologique doit faciliter la réussite des étudiants avec une plus grande diversité des profils, et organiser une insertion professionnelle plus importante qu'aujourd'hui. Conserver une diplomation à bac+2 semble nécessaire.

La filière professionnelle est amenée à se développer, avec non seulement plus de places en BTS et en universités, mais également avec une plus grande variété d'offres à des degrés différents : pouvoir organiser une licence professionnelle sur 3 années, ou encore proposer des formations post-bac d'une année.

Les passerelles doivent être mieux connues, organisées, visibles, entre ces grandes filières de formation.

Conclusions des rapporteurs

Les éléments qui figurent dans cette partie conclusive n'engagent pas les membres de la concertation. En particulier, il s'agit bien des préconisations des deux rapporteurs. Ils estiment néanmoins, au regard de la teneur des échanges qui ont eu lieu que ces préconisations s'inscrivent globalement dans la ligne de la concertation.

5) Analyse complémentaire

La professionnalisation du premier cycle de l'enseignement supérieur pose différentes questions. La définition de la professionnalisation, le rapport à l'orientation, les perspectives d'employabilité et d'insertion professionnelle et la cohérence de l'ensemble de l'architecture de formation.

En préalable, il paraît nécessaire de rappeler que l'ensemble des diplômes de l'enseignement supérieur sont professionnalisants. Si les diplômes restent une garantie contre le chômage, on peut constater des degrés de professionnalisation différents en fonction de la nature et du niveau de formation de chaque diplôme.

Concernant la professionnalisation elle peut être considérée comme un processus défini selon trois catégories :

- Les contenus

Se situe au cœur de ce sujet la notion de professionnalité, laquelle peut être comprise comme l'articulation entre : des compétences disciplinaires (académiques), des compétences d'adaptation au marché du travail (relationnelles), des compétences distinctives (individuelles). Bien sûr les compétences sont entendues et comprises comme la charnière entre des savoirs théoriques et des savoir-faire. La professionnalité se distingue de l'employabilité qui en est son objectif.

- Les modalités de professionnalisation

Participent de ces dernières l'ensemble des phases d'intégration des contenus dans une logique de synthèse des apprentissages. Les stages, les projets tutorés, l'alternance, les travaux pratiques qui permettent de renforcer la mise en œuvre des contenus dans des situations authentiques réelles ou simulées forment l'essentiel des outils de professionnalisation.

- Les publics

La question de la professionnalisation du premier cycle de l'enseignement supérieur ne peut pas être déconnectée des publics qu'il accueille. La loi orientation et réussite des étudiants qui a placé la question de l'orientation au centre de la réflexion doit être accompagnée d'un travail pour réviser les représentations qui assimilent souvent, au moins pour l'enseignement antérieur au baccalauréat, professionnalisation avec échec scolaire et orientation déterministe. En conséquence, la mixité des publics reste un moyen de valori-

ser les formations professionnalisantes qui, si elles étaient restreintes à un public unique, participeraient de cette orientation prescriptive défavorable tout aussi bien à l'ascension sociale qu'à la lutte contre les stéréotypes. De plus, il n'est pas possible, et d'autant moins dans la perspective de l'application à partir de 2019 de la loi « choisir son avenir professionnel », de limiter la question des publics aux seuls néo-bacheliers. Les étudiants en réorientation, en reprises d'études, les salariés en recherche de qualification (ou de requalification), les demandeurs d'emploi doivent être également considérés comme des publics cibles de la professionnalisation du premier cycle de l'enseignement supérieur dans une logique de formation tout au long de la vie.

Si le foisonnement de l'offre de formation a pu contribuer à la reconnaissance des professions intermédiaires, sa fragmentation brouille sa lisibilité. Or la complexité de l'appréhension de l'offre de formation est à considérer comme un frein important à la démocratisation de l'enseignement supérieur dans la mesure où elle renforce les difficultés d'appropriation de l'offre de formation par les familles les plus éloignées d'une connaissance précise de sa complexité et les moins favorisées socialement.

La difficulté pour établir une projection du besoin en emploi est attestée par les organisations d'employeurs.

Une perspective haussière des intentions d'embauche est identifiée dans l'enquête annuelle sur les Besoins de Main-d'œuvre établie par Pôle emploi et le CREDOC. Une progression de la difficulté de recrutement est enregistrée, elle est estimée à 44,4 %. Les différentes études sur l'emploi consultées montrent : 2 346 000 projets de recrutement en 2018, soit + 370 000. Les plus forts besoins identifiés concernent les secteurs de la construction (+37%) et de l'industrie (+27%). Dans le détail, il apparaît :

- un besoin en emploi important sur les niveaux IV et V avec une forte qualification professionnelle (le top 10 des métiers en difficulté de recrutement),
- un emploi des cadres bien orienté (prévisions 2018-2020 de l'APEC, de 240 100 projets de recrutements en 2017 à 260 000 en 2020),
- un besoin important au niveau intermédiaire (technicien et agent de maîtrise) renforcé par le maintien de l'emploi des cadres.

Entre 2012 et 2022, le nombre de personnes exerçant une profession intermédiaire devrait augmenter de 10,4 %, dont 6,5 % liés à un effet « secteur » (axe horizontal) et 3,9 % liés à un effet « métier » (axe vertical). Par ailleurs, « la demande en profils de niveau Bac +5 pourrait continuer de s'accroître » selon le rapport France Stratégie, *Les métiers en 2022*.

Des besoins pour accompagner la transformation de l'économie vers la digitalisation sont particulièrement mis en évidence par différents observatoires, par exemple l'Académie des technologies qui considère que l'industrie 4.0 est également une transformation sociétale. Par ailleurs il apparaît que dans les prochaines années, les compétences en management de projet, en accompagnement du changement et en conseil devraient être de plus en plus recherchées. La polyvalence semble donc être un enjeu de qualification des emplois de demain. Les secteurs du bâtiment, de l'industrie et les métiers du numérique semblent particulièrement se dégager en matière de besoins au niveau intermédiaire. Une évolution des besoins en compétence est également soulignée concernant les métiers émergents et la nécessité de disposer d'une offre à la fois réactive et souple mais encore reconfigurable. Enfin les métiers aux interfaces entre différents champs de compétences sont également signalés comme insuffisamment fournis en candidats (par exemple, les métiers de technico-commerciaux). Concernant plus spécifiquement les professions intermédiaires, le

besoin de formation à bac +3 avec un spectre large est relevé par divers acteurs : « Dans un scénario plus favorable à l'innovation et aux avancées technologiques, les besoins accrus en expertise se traduiraient par davantage de créations d'emplois parmi les dirigeants d'entreprise, les cadres et professions intermédiaires » (Rapport France Stratégie, *Les métiers en 2022*, 2015, p. 265).

6) Préconisations

Nos préconisations s'articulent autour de deux difficultés, qui relèvent de contradictions apparentes à surmonter, l'une autour de l'offre de formation elle-même et l'autre autour de l'individualisation des parcours.

La première difficulté à résoudre peut s'illustrer par l'apparente injonction contradictoire suivante :

- d'une part la nécessité d'améliorer la lisibilité d'un système déjà complexe qui génère forcément de la perplexité, voire de l'inquiétude, chez les familles, notamment chez celles qui en sont les plus éloignées (les plus périphériques pourrait-on dire, au sens où la fragilité sociale et l'éloignement géographique des métropoles universitaires sont deux facteurs régulièrement mentionnés d'isolement face au choix de l'entrée dans le supérieur) ;
- d'autre part enrichir l'offre de formation du supérieur pour l'adapter au mieux à la diversité des profils qui est toujours plus large (depuis les bacheliers professionnels d'aujourd'hui aux futurs profils issus des bacs généraux et technologiques en cours de rénovation).

La seconde difficulté peut s'illustrer par cette seconde injonction contradictoire suivante :

- d'une part baliser et sécuriser les parcours de formations avec une vision claire des débouchés que l'étudiant peut en attendre (cela permet d'entrer en confiance dans la formation, ce qui est essentiel pour les plus fragiles) ;
- d'autre part laisser tous les possibles ouverts, les changements de trajectoire, car les chemins qui mènent à la vie active ne sont pas toujours linéaires (cela touche autant aux questions d'orientation, de passerelles, de parcours flexibles que de la formation tout au long de nos vies).

On peut résumer ainsi les objectifs que l'on se donne :

Offre plus claire et lisible
//
Offre plus riche et diversifiée

et

Parcours sécurisés aux débouchés affirmés
//
Parcours non linéaires pour un système résilient

Deux paramètres viennent de manière transversale éclairer ces difficultés et contribuer à les surmonter :

- la professionnalisation : plus exactement le degré de proximité de la formation avec le monde professionnel, notamment à travers le spectre des champs professionnels auquel la formation peut mener, le type de compétences attendues et le taux d'insertion professionnelle ;
- la pédagogie : plus exactement les modalités pédagogiques mises en œuvre au regard du degré de professionnalisation de la formation.

In fine, les préconisations indiquées ci-après doivent être comprises dans leur ensemble car elles entretiennent les unes vis-à-vis des autres une interdépendance réelle. N'en choisir qu'une reviendrait à saupoudrer un peu de professionnalisation sans que le tout fasse cohérence et système.

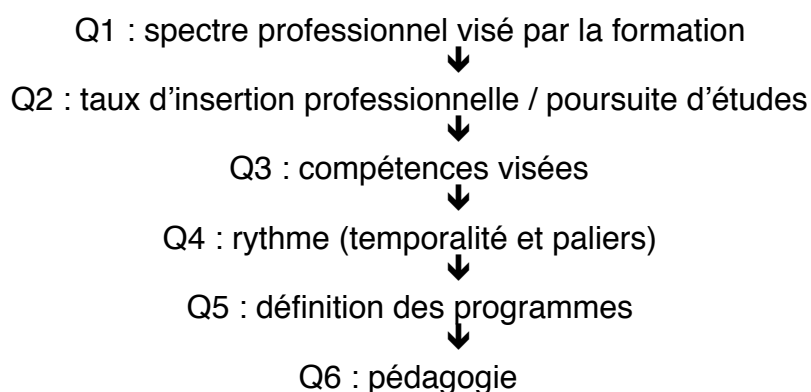
Préconisation #1 - Caractériser l'offre

Pour rendre notre système d'enseignement plus compréhensible, nous préconisons de systématiquement caractériser l'offre de formation au regard des paramètres de la professionnalisation et de la pédagogie.

Le futur étudiant, l'étudiant en réorientation ou encore l'adulte en reprise d'étude doit pouvoir « lire » (décoder) très simplement les caractéristiques de la formation proposée au regard de quelques grands critères très simples :

- Q1 : quelle est la largeur du spectre professionnel sur lequel ouvre la formation ? (un métier en particulier, un champ de métiers déterminé, un éventail de champs de métiers)
- Q2 : à quel degré d'insertion professionnelle prépare-t-elle, au plus tard à bac+3 ? (l'entrée dans la profession est-elle attendue à l'issue de la formation ou après une poursuite d'études ?)
- Q3 : quelles compétences sont attendues au regard des objectifs de la formation ?
- Q4 : quel rythme attendu pour la formation, soit encore, quelle est la temporalité des études nécessaires pour réaliser l'objectif et avec quels paliers ?
- Q5 : quelle place la professionnalisation prend-elle dans la définition des programmes de la formation ?
- Q6 : quelle pédagogie est mise en œuvre au regard des précédentes questions ?

Cette chaîne de questions essentielles (et finalement très basiques) part donc de l'objectif visé en terme de professionnalisation pour en arriver aux modalités de mise en œuvre de la formation (programme et pédagogie).



Préconisation #2 - Définir 2 grandes voies du supérieur et 3 filières sur 180 ECTS

Définir clairement 2 grandes voies de formations supérieures :

- les formations professionnelles ;
- les formations générales et technologiques, avec deux filières : la filière générale et la filière technologique.

La voie professionnelle vise à un métier ou bouquet de métiers bien précis, avec une insertion professionnelle à l'issue de la formation, des compétences professionnelles, un programme basé sur l'acquisition des fondamentaux de la profession elle-même, et une pédagogie guidée par l'apprentissage des gestes professionnels.

La voie générale et technologique vise à des champs de métiers larges, voire très larges, avec souvent une insertion professionnelle en moyenne plus tardive que la première voie, des compétences mixtes, académiques et professionnelles, un programme basé sur l'acquisition de concepts fondamentaux et une pédagogie qui diffère selon la filière générale ou technologique (basée sur l'application pour dégager le concept en filière technologique et directement sur le concept en filière générale).

Ces filières bien repérées pour leurs objectifs et ce qu'elles sont, doivent être également balisées sur 180 ECTS avec, selon les cas, des diplômes intermédiaires et une insertion professionnelle très forte. Mais au moins, le futur étudiant aura une vision plus claire de ses parcours possibles sur l'ensemble des 3 années du premier cycle, jusqu'à un diplôme de niveau II. Finalement, cela revient à dire que le premier cycle universitaire du LMD, c'est le L, même si l'on peut sortir avant !

Préconisation #3 - Enrichir la voie professionnelle

Cette voie propose aujourd'hui aux bacheliers les formations de STS (avec diplôme de BTS à bac+2) et quelques « mentions complémentaires » à bac+1. Elle est complétée par des licences professionnelles portées par les universités.

On observe par ailleurs la volonté générale d'amener les étudiants à un niveau bac+3 (niveau professionnel de catégorie II au lieu de III) dans un certain nombre de branches professionnelles comme récemment les domaines art / design et travail social.

Enfin, on observe encore via parcoursup, notamment au sein de la phase complémentaire, de nombreux bacheliers professionnels qui n'ont pas trouvé de formation supérieure adaptée à leurs souhaits et aux compétences acquises au lycée.

Préconisation #3.1 - Ouvrir la licence professionnelle à 180 ECTS

Dans le cadre d'une spécialisation progressive d'un étudiant vers une formation de la voie professionnelle, définir la licence pro comme un diplôme sanctionnant 180 crédits ECTS, accessible après le baccalauréat. Des entrées à bac, bac+1 et bac+2 doivent pouvoir être rendues possibles.

Ainsi dans les universités et selon les cas, les licences professionnelles pourraient être définies sur 2 ans (L2 et L3, 120 ECTS) ou 3 ans (du L1 au L3, 180 ECTS), et non plus uniquement sur 1 année (60 ECTS).

Ceci a l'avantage d'apporter une offre complémentaire souhaitable aux bacheliers professionnels mais aussi aux bacheliers technologiques et à certains bacheliers généraux lorsque la licence est ouverte dès le post-bac.

De manière peut-être encore plus massive, cela permettra également des orientations intelligentes en cours de cursus lorsque le projet professionnel de l'étudiant s'est affiné : des

filières générales et technologiques vers la voie professionnelle, et inversement, en fin de S1, fin de L1 et fin de L2.

Enfin cela ouvre aux licences professionnelles la voie de l'apprentissage sur plusieurs années.

Préconisation #3.2 - Lancer des programmes pilotes à bac+1

Ces programmes doivent permettre de conjuguer une insertion professionnelle à bac+1 et la possibilité d'une poursuite d'étude vers une licence professionnelle.

Ce sont des programmes qui délivreraient des ECTS et des certifications professionnelles, et donc distincts des passerelles ou année zéro.

Préconisation #4 - Construire une filière technologique en 180 ECTS sur 3 années

Nous prenons ici clairement le parti de diversifier la voie technologique pour permettre :

- une plus grande diversité des publics à l'entrée (notamment bacheliers technologiques et dans une moindre part, une meilleure réussite des étudiants fragiles) ;
- une meilleure insertion professionnelle à l'issue de cette filière ;
- de meilleures passerelles vers les filières générales et professionnelles.

Le status quo serait certainement la pire des solutions : cela ne résoudrait pas les problèmes prioritaires et immédiats mentionnés, et au regard de l'évolution globale du système cela fragiliserait grandement le DUT à moyen terme.

Préconisation #4.1 - Faire évoluer le DUT vers une filière en 180 ECTS

Desserrer les contraintes de la maquette actuelle de DUT pour obtenir une formation de niveau bac+3, plus accessible à l'entrée et assurant une insertion professionnelle d'environ 50% de ses flux. Pour autant, il ne s'agit pas d'étirer simplement le DUT actuel mais de proposer un parcours qui réponde pleinement aux enjeux de formation du niveau intermédiaire et qui soit le mieux adapté à la réussite des étudiants.

Cette formation reste l'exclusivité des IUT. Elle délivrerait un diplôme national encadré par un programme pédagogique national assurant pour environ 70% de la maquette une homogénéité sur le territoire et laissant 30% d'adaptation locale pour correspondre au mieux aux besoins de formation des différents bassins d'emploi et s'adapter aux emplois émergents.

Le principe d'un diplôme en 180 ECTS est de nature à mieux s'articuler avec la licence générale et la licence professionnelle, et il s'insère dans le paysage du LMD.

Il est indispensable pour mieux articuler la filière technologique à la filière générale que les programmes pédagogiques nationaux soient revus en blocs de connaissance et de compétences, ce qui garantirait, par le biais de la modularité, des passerelles plus souples et une structuration plus individualisée de chaque parcours, gage d'une meilleure réussite pour les étudiants. C'est aussi une façon de mieux individualiser les parcours dans une optique favorable à l'intégration de publics variés en particulier issus de la formation continue.

Préconisation #4.2 - Conserver une certification de la filière technologique à 120 ECTS

De nombreux étudiants entrent à l'IUT avec l'idée d'obtenir un premier diplôme à bac+2, leur permettant ensuite de savoir s'ils ont envie de poursuivre. Il convient de conserver cette possibilité rassurante et socialement protectrice, sans pour autant recréer un tremplin systématique vers la poursuite d'études longues.

Nous optons donc clairement pour un modèle en 180 dont 120 ECTS (3 années dont 2) plutôt que 120 + 60 ECTS (2 années + 1).

Nous ne statuons pas ici sur le nom que ces formations doivent prendre. Le diplôme intermédiaire pourrait être soit un DEUST (correspondant au volume horaire des 120 premiers ECTS), soit un CPQ (certificat de qualification professionnelle) appuyé sur des accords avec les branches, ce qui aurait pour avantage notable de faciliter l'hybridation des publics, au profit du développement de la FTLV, et de consolider le diplôme dans l'environnement professionnel au profit de l'employabilité. Appeler DUT ce diplôme intermédiaire est particulièrement délicat car il reviendrait à dévaloriser le DUT dans son format actuel et les quelques 2 millions de diplômés qui en sont titulaires. Par ailleurs, cela contribuerait à une perte de lisibilité pour les acteurs économiques.

Préconisation #5 - Articuler les filières professionnelles, technologiques et générales

Deux objectifs sont à prendre en compte : une meilleure répartition des étudiants en fonction de leurs souhaits en terme de professionnalisation et de ce qui leur convient en terme de pédagogie, et non pas seulement en fonction du pur critère de sélectivité d'une formation. Remettre donc le sens de la formation au cœur du choix à effectuer, plutôt que l'artifice de la sélection.

Cela signifie d'une part que les étudiants hors prépa et se projetant dès le bac vers une insertion professionnelle à bac+5 (master ou école) doivent être en mesure de passer par la filière générale, soit immédiatement avec le bac, soit après une passerelle entre la filière technologique et la filière générale.

D'autre part que les étudiants souhaitant une insertion professionnelle à bac+3 ou bien ayant besoin (pour de multiples raisons) d'une pédagogie qui fasse une large place aux applications, doivent pouvoir bénéficier des filières professionnelle et technologique, soit immédiatement après le bac, soit grâce à une passerelle pour les étudiants de la filière générale. Le meilleur alignement de ces filières sur le modèle LMD facilitera ces passerelles.

Ces passerelles pourraient être garanties par une sorte de droit au retour en cas d'échec de l'étudiant lorsque le passage d'une filière à l'autre intervient dans le cours du parcours.

Si de tels mécanismes sont mis en place, les universités bénéficiant d'un IUT et d'une filière professionnelle y trouveront un avantage compétitif du point de vue de la richesse des formations proposées et de leur adéquation au public étudiant toujours plus divers.

Préconisation #5.1 - Faciliter l'orientation progressive des étudiants entre les filières

Lorsqu'une université possède des filières professionnelles et technologiques en plus de la voie générale, des échanges entre les équipes pédagogiques qui portent ces filières doivent pouvoir être encouragés, et ce dès l'arrivée des étudiants, voire dès la réception des dossiers sur parcoursup.

Ainsi des paliers d'orientation pourraient être aménagés. Ils permettraient de définir par des commissions communes et un travail conjoint des équipes pédagogiques les modalités d'orientation entre les différentes formations, en laissant à l'étudiant le choix final.

Un accent particulier doit être porté sur l'articulation entre les filières générales et technologiques, puisqu'elles visent toutes deux l'acquisition de concepts fondamentaux, mais par des modalités d'acquisition différentes (rythme et pédagogie). On peut imaginer des expériences pilotes, avec la création de formations post-bac mixtes générales et technologiques d'une année, où les programmes et modalités pédagogiques seraient mixtes pendant la première année ou le premier semestre. Ces formations mixtes permettraient ensuite à l'étudiant de choisir l'une des deux filières, et ce, encore une fois, selon des critères uniquement liés à son projet personnel et à sa préférence pédagogique.

Préconisation #5.2 - Organiser le flux de sortie des étudiants en filière technologique

Si l'on vise qu'à l'issue de l'obtention de 180 ECTS, 50% des étudiants de filière technologique s'insèrent professionnellement et que 50% poursuivent en master ou en école, cela s'organise ! Nous préconisons que cela se fasse en s'appuyant sur les 3 filières.

Côté insertion, la filière technologique favorise cette sortie par ses nouvelles modalités de formation. Elle peut également s'appuyer sur une dernière année de licence professionnelle comme c'est le cas aujourd'hui. Elle intégrerait également plus largement qu'aujourd'hui des étudiants de filière générale, mais aussi de la voie professionnelle, en cours de 2e année ou en fin de 2e année et qui souhaiteraient s'insérer.

Côté poursuite, au-delà de la poursuite directe à partir de la filière, il est souhaitable de ménager à l'inverse du cas précédent des passerelles vers la filière générale qui soient bien balisées en cours de 2e année ou à la fin de 2e année pour les étudiants de filière technologique qui envisagent de poursuivre en master ou en école.

Une fois de plus, l'interaction entre les équipes pédagogiques des différentes filières jouera un rôle clef. Les semestres impairs pourraient avoir un rôle particulier pour renforcer la continuité de l'orientation de l'étudiant tout au long du cursus et trouver dans les paliers d'orientation un espace d'expression.

Préconisation #6 - Renforcer le lien entre la licence générale et les écoles au sein de la filière générale

La double inscription des élèves de classe préparatoire en licence générale constitue un premier pas important vers une meilleure articulation entre la licence générale et le parcours prépa + école.

Il convient de renforcer l'entrée d'étudiants de licence générale en école (notamment d'ingénieurs et de commerce), que cela soit à l'issue d'une 2e ou d'une 3e année. Cela peut amener les universités (ce qui se fait déjà beaucoup) à identifier des parcours renforcés au sein de leur licence générale que les écoles identifieront.

Les rapporteurs estiment par ailleurs que le rapprochement entre universités et écoles est indispensable à la fois pour une meilleure rationalisation de l'offre nationale et pour la compétitivité de l'enseignement supérieur français face à l'international.

Préconisation #7 - Renforcer l'alternance entre les filières du supérieur et le monde professionnel

La porosité entre les formations et le monde professionnel doit être encouragée et rendue plus simple pour l'ensemble des parties : étudiants, établissements, entreprises. Alternier des temps en formation et des temps en entreprise est un vecteur fort de démocratisation de l'accès aux diplômes du supérieur, de lutte contre le chômage et d'adaptation au marché de l'emploi.

La construction des deux filières professionnelle et technologique en 180 ECTS préconisée dans ce rapport contribuerait à accroître significativement l'alternance sur le premier cycle.

Préconisation #7.1 Assurer la portabilité du contrat d'apprentissage à l'intérieur d'un même établissement

Si l'on convient que l'apprentissage est une grande réussite dans le supérieur et que les parcours des étudiants doivent être plus flexibles pour le cas échéant naviguer entre les 3 filières distinguées, la combinaison de ces deux tendances ne sont hélas pas conciliables en l'état actuel de notre fonctionnement.

Il est nécessaire d'assurer la portabilité d'un contrat d'apprentissage au sein d'un établissement, en accord avec l'entreprise, lorsqu'un étudiant s'oriente petit à petit vers son diplôme final de premier cycle. Ainsi, par exemple, lorsqu'un établissement portera des formations ouvertes à l'apprentissage dans deux filières ou les trois, l'étudiant pourra s'orienter avec fluidité sans perdre son contrat d'apprentissage.

Une manière de procéder serait de faire dépendre le contrat du cycle au sein d'un établissement donné, et non plus du diplôme. Ce dernier aspect implique de penser une pédagogie particulière de l'alternance qui doit être non seulement perçue comme une modalité pédagogique spécifique mais encore construite comme un outil à part entière de l'acquisition de connaissance basée sur la formation en situation professionnelle.

Dans le même esprit, notons que les stages, souvent pensés comme une application en fin de parcours pourraient être mieux construits dans une même logique pédagogique de professionnalisation.

Préconisation #7.2 Garantir un droit au retour en formation pour favoriser l'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle à l'issue des formations courtes conçues pour cela (filrière professionnelle et pour moitié filière technologique) sera d'autant plus effective qu'un droit au retour en formation sera garanti, par exemple dans un délai de 5 ans.

La formation tout au long de la vie aura du mal à devenir un réflex naturel si l'on ne l'organise pas pour partie au sein même de la conception de la formation initiale, et en feignant de croire comme aujourd'hui que seul le diplôme terminal compte.

Il importe de le dire : une poursuite d'études mal à propos, au lieu d'une insertion professionnelle suivie d'un retour, peut générer des situations professionnelles de déconsidération (salaire pas à la hauteur du diplôme) ou de blocage de carrière (plafond de verre) et donc de souffrance.

Préconisation #8 - Articuler mieux l'offre de formation aux besoins territoriaux

Une attention particulière doit être portée sur les zones géographiquement éloignées des métropoles universitaires, pour réduire le sentiment d'éloignement territorial. Les IUT et BTS jouent d'ores et déjà le rôle d'instrument territorial d'accès à l'enseignement supérieur. L'articulation avec l'ensemble des filières universitaires doit être renforcée à l'aide des passerelles prévues entre les 3 filières des 2 voies proposées ici, de la poursuite d'études en master, et de l'orientation active.

Si le bloc de compétences devient l'élément matriciel qui facilite de manière concrète les passerelles entre les formations au bénéfice de la construction du projet professionnel et personnel de chaque étudiant, ces blocs doivent être conçus aussi comme des outils qui favorisent l'insertion professionnelle. C'est pourquoi, il convient dans leur conception même d'envisager certains blocs comme une interface qui permet la reconnaissance par la profession d'une compétence particulière et contribue à la valorisation du diplôme. Outre la formation en situation professionnelle (stage, alternance, projets tutorés), certains blocs reconnus au RNCP pourraient attester d'une compétence particulière rendant le diplôme mieux identifiable par les employeurs, plus attractif pour les jeunes et véritablement cohérent avec un bassin d'emploi spécifique à ce territoire. Ce type de démarche aurait par ailleurs l'avantage de mieux faire dialoguer les formations avec l'environnement économique.

Le rôle des Campus de Métiers et des Qualifications dans une telle démarche pourrait être particulièrement mis en avant en apportant notamment un regard sur les blocs de compétences à développer tout en conservant une cohérence d'ensemble de l'offre de formation au niveau d'un territoire ou d'un bassin d'emploi. Faire des Campus des Métiers et des Qualifications un acteur de la professionnalisation permettrait aussi de mieux articuler les logiques tout à la fois d'ingénierie pédagogique et de plateforme technique entre le scolaire et le supérieur qui aurait pour conséquence de renforcer la liaison entre bac -3 et bac +3 qui ne pourrait être que profitable à une dynamique d'orientation choisie et d'individualisation des parcours.

Préconisation #9 - Clarifier le positionnement des bachelors vis à vis de ce schéma

Une offre chaque année plus proliférante de bachelors trouve grâce aux yeux des étudiants et famille, mais aussi des entreprises. C'est un fait.

Cette offre vient compléter l'offre existante voire combler un manque qu'il s'agit d'analyser concrètement, plutôt que d'imaginer pouvoir jeter un voile pudique dessus et l'ignorer.

Les bachelors que l'on observe sont parfois de nature très différente et relèvent des deux voies identifiées ici (professionnelle / générale et technologique), voire des trois filières : professionnelle (bachelors pour bac pro), technologique (bachelors appliqués mais avec une forte dimension académique à destination des bacheliers technologiques), et générale (bachelors très poussés d'un point de vue académique mais pour une part avec une pédagogie renouvelée par le projet).

La reconnaissance du grade de licence pour certains bachelors (une minorité, en fonction d'une politique de site, d'un cadrage du diplôme et d'une évaluation par le HCERES) ne saurait être envisagée que dans le cadre d'une homogénéisation de l'ensemble des formations sur ce même niveau qui revient à porter les formations technologiques et professionnelles au grade de licence et dans la perspective d'un cadre de définition propice à la lisibilité de l'offre de formation de ce qu'est un bachelor.

Préconisation #10 - Organiser la présentation générale de l'enseignement supérieur en fonction de ce schéma général

Les différentes voies d'accès à l'enseignement supérieur, de la plus professionnelle à la plus générale, de la mention complémentaire au doctorat, sont autant de filières de réussite, égales face à l'enjeu existentiel de chaque individu de trouver sa voie et de réussir sa vie professionnelle mais aussi personnelle (en passant : est-on sûr que le cadre supérieur d'une grande entreprise est plus heureux qu'un artisan ?).

Il convient de tout faire pour réduire, sinon briser, le sentiment de hiérarchie qui existe dans la perception que l'on a des différentes filières. Cette perception est tout juste contraire à la réalité. Pour autant on ne gagnera rien à faire croire que BTS, IUT, licence générale ou CQP de branches sont autant de choix strictement identiques dans leurs objectifs professionnels et leurs modalités d'apprentissage.

Ainsi, si les passerelles entre filières et la formation tout au long de la vie sont deux leviers essentiels pour lutter contre cette perception, le premier consiste justement à expliciter ce que sont chacune de ces filières de manière à parfaitement appréhender la richesse que l'on pourra en retirer.

Bien afficher les caractéristiques des formations et leur appartenance à ces grandes voies et filières de l'enseignement supérieur nous semble être de nature à clarifier l'organisation du système aux yeux de tous, et non pas uniquement des initiés. C'est là le meilleur levier en faveur de la démocratisation de l'enseignement supérieur que d'améliorer sensiblement sa compréhension à partir de critères partagés et simples : des voies bien comprises pour les réussites qu'elles apportent, ouvertes, riches en leur sein et poreuses entre elles.

Nous recommandons que Parcoursup soit clairement organisé en fonction de ces deux voies et 3 filières, ainsi que les sites d'information et d'orientation nationaux (Onisep) et régionaux (le cas échéant, portail régional). Les autres plateformes d'orientation suivront alors rapidement.

On peut également recommander que pour chacune des trois filières, l'Etat avec ses opérateurs de formation se donne des objectifs en terme de réussite des étudiants en fonction des types de bac obtenus.

Cette organisation générale ainsi que les caractéristiques des voies et filières proposées sont reprises dans l'ébauche de tableau de synthèse ci-dessous. Sont reprises nos différentes préconisations, qui forment un ensemble construit dans une approche systémique du 1^{er} cycle. L'insertion professionnelle y est pensée dans une optique de FTLV.

Tableau 1-1 – Proposition de caractérisation des filières sur le cycle L

Q / Voie	Voie professionnelle	Voie générale et technologique	
Q / Filières	filière professionnelle	filière technologique	filière générale
Q1 - spectre pro	étroit (métier)	large (champ de métiers)	très large (champ disciplinaire)
Q2 - IP / poursuite	90 / 10	50 / 50	10 / 90
Q3 - rythme	1 ou 2 ou 3 années	3 années dont 2	3 années
Q4 - compétences	professionnelles	appliquées et académiques	académiques
Q5 - programme	lié à une profession	professionnel et disciplinaire	disciplinaire
Q6 - pédagogie	apprentissage par le geste professionnel	de l'application vers les concepts	acquisition de concepts pour des applications futures